



*Mairie de La Bridoire*  
73520

## Conseil Municipal du Lundi 11 décembre 2017

### Procès-verbal de séance

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRIDOIRE dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Yves BERTHIER, le Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 décembre 2017.

**PRESENTS** : Yves BERTHIER, Roger BOVAGNET-PASCAL, Jean-François BRIFFTOTAUX, Isabelle CASSET, Patrick DESHAYES, Marc DRANSART, Martine FANTIN-BOLLON, Patrick GAUDE, Colette LASHERME, Céline SZPECHT, Olivier TOMPA, Philippe VITTOZ.

**EXCUSES** : Magali BISVAL, Nicolas GERBELOT-BARILLON, Véronique JOURDAN.

**POUVOIRS** : Véronique JOURDAN a donné pouvoir à Yves BERTHIER.

Nicolas GERBELOT-BARILLON a donné pouvoir à Philippe VITTOZ.

Secrétaire de séance : Philippe VITTOZ.

20h00 – Quorum atteint, la séance peut commencer.

Procès-verbal de séance du 13 novembre 2017 : Adopté à l'unanimité.

Point ajouté à l'ordre du jour : attribution d'un bon cadeau à un administré pour services rendus à la Commune.

Adoption de l'ordre du jour de la séance : Adopté à l'unanimité.

#### **N°01 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 6**

Yves BERTHIER informe les membres du conseil que pendant la réfection du mur du cimetière, l'artisan en charge des travaux n'a pu que constater qu'une partie du mur était dans un état de délabrement. Des travaux supplémentaires pour palier à la rénovation de ce mur, non prévus au budget communal 2017, ont dû être réalisés dans l'urgence.

Olivier TOMPA pose des questions sur le contenu de ces travaux et s'interroge sur le montant élevé du complément de travaux par rapport au montant initial. Roger BOVAGNET-PASCAL explique le détail du devis à l'assemblée. Il devra contrôler les travaux de maçonnerie réalisés sur le mur de cimetière suite à des éclaboussures constatées sur les tombes.

Yves BERTHIER présente ensuite la décision modificative n° 6 nécessaire à l'inscription de nouveaux crédits sur l'opération d'investissement « Travaux cimetièrre » comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 6**

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D-020 : Dépenses imprévues	9 700.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues</b>	<b>9 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21316-112 : Travaux cimetièrre	0.00 €	9 700.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 700.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>9 700.00 €</b>	<b>9 700.00 €</b>
<b>TOTAL Général</b>		<b>0.00 €</b>

**La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**N°02 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 7**

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 7 pour inscrire des crédits supplémentaires en fonctionnement sur les comptes 615231 « entretien et réparations de voirie » et 61551 « matériel roulant » comme suite :

**BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 7**

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D- 022 : Dépenses imprévues</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-615231 : Entretien et réparations de voirie	0.00 €	3 700.00 €
D-61551 : Matériel roulant	0.00 €	2 300.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>
<b>TOTAL Général</b>		<b>0.00 €</b>

Monsieur le Maire précise que de gros travaux doivent être faits sur le tracteur de la Commune, à savoir un changement de rotule, et changement de pneumatique, des réparations sur d'autres matériels roulants. Ainsi que la suppression de l'ilôt directionnel route de Saint Béron : réparation de voiries.

**La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**N°03 – FINANCES – ACHAT D'1 BON CADEAU A UN ADMINISTRE POUR SERVICE RENDU A LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que les feux d'artifices de La Bridoire qui ont eu lieu le 08 juillet 2017 ont demandé beaucoup d'organisation. La commune a été aidée par Nollan BOURBIAUX, demeurant 147 chemin des Envers – 73520 La Bridoire, pour la mise en place des feux et pour les tirs. Monsieur le Maire souhaite remercier Nollan BOURBIAUX pour ce service bénévole rendu à la commune et son investissement en offrant un bon cadeau dans un magasin.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** de fixer le montant du bon cadeau à cinquante euros (50 €) pour Nollan BOURBIAUX.

## **N°04 – PERSONNEL – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

En raison d'un accroissement temporaire d'activité suite à de gros travaux de rénovation de l'appartement de la salle des fêtes et de l'aménagement d'un cabinet médical dans l'ancienne épicerie, la commune envisage la création d'un emploi basé sur l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, d'agent des services techniques, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 mars 2018, à raison de 35 heures hebdomadaires, afin d'exercer les missions suivantes :

- Entretien des espaces verts et voirie de la commune,
- Entretien des bâtiments communaux.

**Sur rapport de monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir : de gros travaux de rénovation de l'appartement de la salle des fêtes et l'aménagement d'un cabinet médical dans l'ancienne épicerie ;

- **DECIDE** de créer un emploi non-permanent d'agent des services techniques, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **DIT** que cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 409 indice majoré 368.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 mars 2018.

### **POINT SUR LES DOSSIERS FDEC 2018**

#### **Réfection de la cour de l'école :**

Un débat s'engage sur l'intérêt de faire immédiatement les travaux de rénovation du revêtement de la cour, ou s'il ne vaut pas mieux attendre la livraison de l'ensemble périscolaire compte tenu de l'estimation de ces travaux. De plus, les jeux semblent en très mauvais état et devront être démontés.

La cantine devrait être livrée à la rentrée 2018.

Olivier TOMPA intervient en demandant si on peut solliciter la CC Val Guiers pour ces travaux.

Philippe VITTOZ demande si on a déposé le dossier au titre de la DETR.

Après discussion, le conseil décide de reporter la réfection de la cour, de retirer le dossier au titre du FDEC 2018 et de réétudier le dossier pour envisager un dépôt à la DETR 2019.

Une seule personne de l'assemblée délibérante s'est abstenue.

#### **Création d'un ascenseur à la mairie et accessibilité :**

Un débat s'engage compte tenu du montant des travaux et de l'obligation de mise aux normes de la mairie. Il est convenu de déposer la demande au titre de la DETR 2018, mais compte tenu de la date Yves BERTHIER est chargé de contacter le secrétaire général de la préfecture pour déposer au titre de la DETR 2018.

Le conseil décide aussi de retirer le dossier déposé au titre du FDEC 2018.

## **Points divers :**

### **- Révision du PLU**

Yves BERTHIER informe le conseil du choix du cabinet BDA qui est basé à Chambéry pour l'assistance à la rédaction des documents d'urbanisme pour la révision du PLU.

- Un point est fait par monsieur le Maire sur la gestion du personnel et sur les absences des employés. André MALAQUIN est présent jusqu'au 30 décembre 2017 et son contrat sera reconduit jusqu' au 31 mars 2018 suite à un surcroît de travail.

### **- Problème de circulation du 1 er décembre 2017 :**

Philippe VITTOZ demande à intervenir sur ce sujet et sur la circulation des poids lourds. Il fait un point sur la circulation des poids lourds dans la traversée du village, et il signale que la très grande partie des poids lourds traversant le village ne livre pas les entreprises locales, et qu'ils pourraient donc emprunter le barreau de DOMESSIN et l'autoroute A43 à partir de BELMONT-TRAMONET. Il s'est rapproché des services du Département et de l'Etat. Il souhaite la prise d'un arrêté pour interdire la traversée aux poids lourds à partir de l'intersection de la route de Saint Béron, et ce en direction du Lac d'Aiguebelette.

Une discussion s'engage mais monsieur le maire pense que la circulation doit être partagée entre les communes et ne souhaite pas prendre d'arrêté.

### **- Intervention de ROGER BOVAGNET-PASCAL :**

Problème sur les travaux du palais : Roger BOVAGNET-PASCAL lit un courrier fait par un riverain faisant part de l'insécurité du carrefour RD 921 et route du Palais en bas de la route des combattants, ainsi que sur l'état du revêtement de la route du Palais. Ce riverain propose une aide financière de 15 000 euros à la commune si des travaux sont faits.

Roger BOVAGNET-PASCAL fait un point sur les travaux envisagés au sein de l'école. Des devis seront réexaminés par le conseil municipal afin de donner un accord.

Il fait part également des devis pour l'aménagement de la cuisine pour l'ensemble périscolaire cantine et garderie et donne des précisions sur l'évolution des travaux du bâtiment périscolaire.

- Céline SZPECHT signale que le passage piéton en face de la pharmacie est peu visible et qu'il manque d'éclairage. Monsieur le maire répond qu'il s'agit de l'ancien passage piéton et qu'avec l'usure il sera amené à disparaître.

### **- Intervention d'Olivier TOMPA :**

Olivier TOMPA signale une fuite au toit du gymnase. Roger BOVAGNET-PASCAL l'informe qu'il est au courant et que ce problème est lié à la chute de neige, et que le toit est très ancien.

Olivier TOMPA rappelle l'engagement de la mairie dans l'acte notarié sur l'achat de l'ancienne scierie à savoir :

Edification d'un mur d'une hauteur de 70 cm dans la cour en limite de propriété avec les vendeurs.

Changement de la couverture de la toiture de la partie bâtiment Locatelli.

Edification d'un mur en béton moellon d'une hauteur d'un mètre et d'un grillage d'un mètre en limite de propriété Locatelli Bruno.

Il a été notifié dans l'acte notarié que les travaux sont à la charge de la Commune.

Il souhaite que ces travaux soient inscrits au prochain budget.

### **- Intervention d'Isabelle CASSET :**

#### **Cahier des charges moulin BOVAGNET :**

Celui-ci est présenté par Isabelle CASSET, un débat s'engage.

Philippe VITTOZ fait remarquer que cela n'est pas de notre compétence mais plutôt du ressort de la commission tourisme de la Communauté de Communes Val Guiers (CCVG), et il pense que le dossier pourrait être éligible à « leader ». Isabelle CASSET va se rapprocher de la CC Val Guiers et de Philippe BELUZE pour le dossier leader.

Isabelle CASSET intervient au sujet du projet de superette, et elle informe le conseil de la nécessité d'une étude à faire réaliser par la CCI sur le dossier Fisac.

Ensuite Yves BERTHIER informe les membres du conseil de la situation du locataire du moulin BOVAGNET. Le tribunal doit faire savoir courant janvier 2018 sa décision quant à une éventuelle expulsion. Toutefois, le bail se terminant en 2018, toutes les dispositions seront prises pour faire cesser l'occupation de l'appartement à cette date.

**- Intervention de Jean-François BRIFFOTAUX :**

En premier lieu, des félicitations sont adressées à Jean-François BRIFFOTAUX pour l'organisation du repas des aînés, et des remerciements à l'ensemble des conseillers pour leurs participations.

Jean-François BRIFFOTAUX fait passer la liste des bridoiriens auxquels les conseillers vont distribuer les colis de fin d'année.

Il fait ensuite part de sa déception pour l'organisation de la soirée Téléthon (absence de jeunes, peu de présents malgré la communication) et il s'interroge sur la pérennité de l'action.

La séance est levée à 22h35.

**Le Maire**  
**Yves BERTHIER**



**Le secrétaire de séance,**  
**Philippe VITTOZ**



